

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU BÉNÉVOLE**

Ce document est destiné à tous ceux, qui sans forcément participer à l'ensemble des activités de l'association Un Nouveau Monde, souhaitent, même occasionnellement, participer à ces projets que cela soit ces préparatifs ou ses réalisations.

Participer à un spectacle historique vivant et immersif est une expérience originale et conviviale qui nécessite un engagement personnel important envers l'association organisatrice et tous les autres intervenants de ses projets.

Cela implique, comme toute autre collectivité ou de projet commun, à des règles à suivre qui sont données dans le but de respecter l'engagement et le travail de chacun, ce qui permet de vivre ces projets avec la plus grande bienveillance commune menant à une réalisation personnelle réussite.

Le non-respect et la non-application des règles qu'elle contient peut entraîner la radiation de la personne concernée dans son engagement libre du bénévole.

Ce règlement engage aussi l'association à reconnaître le temps accordé et l'implication du bénévole s'étant engagé dans ce projet et fait en sorte de mettre en valeur son travail et son souhait de développer ses propres compétences et expériences personnelles.

## **1) L'engagement personnel du bénévole**

L'inscription à la participation d'un projet nécessite un engagement moral envers la structure organisatrice ainsi que de l'ensemble de ses intervenants.

Cela se traduit pour le bénévole par :

- Une volonté de s'investir pour le projet tout autant que pour soi-même
- Le respect des autres participants et de toutes les personnes liées au projet
- Un engagement à participer autant que possible aux activités auquel il a adhéré
- Un engagement à signaler dès que possible ses éventuelles absences
- Le respect des règles de sécurité
- De communiquer les problèmes et inquiétudes auxquels il se retrouve confronté

En échange de cet engagement personnel, l'association se charge de lui fournir le meilleur confort possible d'accueil au sein de ces activités et d'un respect en tant que personne apportant de son temps et de ses compétences au sein d'un projet associatif.

Différentes missions, avec plus ou moins de responsabilités, peuvent être proposées. Il est important de prendre compte que chacune de ces tâches est fondamentale pour le bon fonctionnement des projets associatifs ainsi que de la bonne entente amicale et cordiale de chacun de ses intervenants.

Si lors des préparatifs, un bénévole ressent que ce que poste qui lui a été attribué ne lui convient pas ou qu'il risque de ne pas s'y tenir jusqu'au bout, il peut demander à changer de rôle ou de quitter le projet en le signalant aux organisateurs dès que possible afin de trouver une solution de remplacement.

## 2) Le respect du matériel et des lieux

Le bénévole s'engage à respecter les lieux, le matériel, les costumes et les accessoires auxquels il aura accès durant les préparatifs et la réalisation du projet.

Le château de Vaussieux, en plus d'être un lieu historique, est un domaine privé. Il est donc fondamental de rester le plus respectueux et minutieux possible sur les espaces utilisés pour le spectacle.

Dans l'éventuel cas où un accident pourrait subvenir (personne n'est à l'abri d'une maladresse) ou qu'une anomalie est observé (disparition d'un accessoire ou une information non-conforme à une situation), vous devez prévenir les responsables afin de signaler ce qui s'est passé.

De même, les costumes mis à disposition ont été loués à un professionnel où ont été réalisés par des couturières bénévoles de l'association. Chaque costume doit bénéficier du plus grand soin et en être entièrement responsable durant toute la durée où il lui sera confié. Le bénévole costumé s'engage à :

- Ne rien modifier aux tenues qui lui seront confiées
- Prévenir des incidents éventuels
- Ne pas entreprendre de lavage ou de nettoyage partiel
- Ne pas fumer, manger ou boire (autre que de l'eau) en étant costumé
- Prendre soin de tous les accessoires et matériel qui y sont attachés
- De le porter et de l'enlever en temps et en heure selon la programmation établie
- D'aider le plus possible au suivi et du prêt du costume (mesure des tailles en amont, essayage, etc...)

## 3) Attitude générale

Dans le cadre de ce spectacle immersif historique, les bénévoles costumés doivent se tenir hors de vue des spectateurs avant la manifestation et pendant la manifestation s'ils ne sont pas aux endroits prévus durant le spectacle ou pour des cas particuliers (personnes habilitées, sécurité, promotion, etc...).

Le niveau sonore des conversations et des activités doit être contrôlés pendant toute la durée du spectacle afin de ne pas provoquer de gênes sonores et visuels.

Quelles que soient les conditions météorologiques (ou de problèmes globaux venant de causes extérieures), les participants doivent se présenter au lieu habituel et à l'heure fixée. Dans tous les cas, le report, l'annulation, ou un éventuel changement ou aménagement du lieu est du ressort de l'équipe organisatrice.

L'usage et la diffusion de substances stupéfiantes sont formellement interdits. Les bénévoles doivent venir et se présenter dans une attitude et un état mental acceptable attendu. Il est fortement déconseillé de boire sur place ou en avance de l'alcool.

Il pourra vous être demandé d'enlever ou de ne pas utiliser divers accessoires (montre, téléphone, pendentif, etc...) ou de cacher certains signes (religieux, tatouages, etc...) ou de changer d'apparence (s'attacher les cheveux) selon les rôles qui lui seront attribués. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets et de valeurs personnelles.

#### **4) Règles de sécurité**

Le respect des règles de sécurité est dépendant à chaque site et à chaque contexte d'activité.

L'association possède sa propre assurance qui permet de couvrir les bénévoles dans le cadre de leurs actions en lien avec le projet.

L'accueil et la sécurité du public doivent être une priorité ainsi que celle des différents acteurs et intervenants du projet.

C'est à l'organisateur de s'assurer que ces consignes soient bien respectées et que les éventuels dangers soient bien écartés ou signaler afin de les prémunir. Ces consignes écrites et transmises aux bénévoles ne dégagent pas la responsabilité de l'organisateur, mais elles les responsabilisent.

#### **5) Communication et informations personnelles**

Les informations personnelles demandées dans la fiche d'inscription et par la suite ne seront utilisées qu'à une gestion administrative et organisationnelle du projet (comme les mesures de votre corps pour réserver les costumes adaptés).

Ces données sont conservées dans des dossiers privés et respectent les règles relatives à la RGPD. Vous avez un droit de regard, de modification et de ces suppressions de ces informations.

Les bénévoles autorisent aussi à donner gracieusement leur accord à la captation et à la diffusion de leur image sur tout support existant, aux seuls buts de promotion, de communication et de diffusion (et rediffusion) des activités de l'association. Un Nouveau Monde et les partenaires du projet du spectacle.

Pour la communication interne, les courriels seront plébiscités afin de vous envoyer des informations et de rester en contact. Des numéros de téléphones qui peuvent vous être utiles dans certains cas (prévenir d'un retard ou d'une absence de dernière minute) vous seront partagés dans le cadre de ce projet associatif.

Il vous sera demandé de ne pas partager et de divulguer des informations concernant les préparations et la mise en place du spectacle dans un souci de garder la surprise pour les visiteurs.

Et au contraire, il vous sera proposé de faire le relais ou de participer activement à la diffusion d'informations concernant la mise en place du spectacle ou de ses préparatifs ayant pour objectif de promouvoir l'événement.

#### **6) Cas des bénévoles mineurs**

Si des participants de moins que 18 ans souhaitent participer au projet en tant que bénévole, une annexe à la fiche d'inscription est à remplir.

Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés de leurs parents ou d'un tuteur légal pour les préparatifs ainsi que les jours de spectacles.